



**Transparency  
International Cameroon**  
Membre ECOSOCC – Union Africaine

**TRAFFIC**<sup>®</sup>

## COMMUNIQUÉ FINAL

### **Atelier de formation sur l'intégrité, l'éthique et la transparence à l'attention des acteurs de la chaîne d'approvisionnement du bois au Congo**

Il s'est tenu du **25 au 26 août 2025 à Brazzaville dans la salle de conférence de Mikhael's hôtel**, un atelier de formation sur **l'intégrité, l'éthique et la transparence à l'attention des acteurs de la chaîne d'approvisionnement du bois au Congo** principalement ceux du secteur public et du secteur privé. Cet atelier a réuni plus d'une vingtaine de participants, avec pour objectifs :

- Sensibiliser les agents de l'État et les acteurs du secteur privé sur les pratiques illicites qui affectent la gouvernance du secteur forestier au Congo ;
- Renforcer les capacités des participants sur les outils devant concourir à une gouvernance responsable du secteur des forêts ;
- Adopter des stratégies efficaces en vue de renforcer les pratiques éthiques dans le circuit d'approvisionnement du bois, grâce au traitement de cas au cours de l'atelier ;
- Mettre en place un réseau de surveillance et de prévention des déficits d'intégrité dans la gouvernance forestière au Congo
- Formuler des recommandations pour l'application des codes éthique et de conformité dans les entreprises forestières ;

Organisé par **la Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme (RPDH)**, l'atelier s'est inscrit dans le cadre du projet de « **Renforcement de la légalité de l'approvisionnement en bois en Chine pour réduire la déforestation** », mis en œuvre par TRAFFIC International avec l'appui financier de l'Agence Norvégienne de la Coopération pour le Développement (NORAD).



Norway's International Climate and Forest Initiative

Y ont pris part, des représentants des Ministères de l'Économie Forestière, de l'**Environnement**, du Développement Durable et du Bassin du Congo, de la Santé et de la Population, les représentants de la police, du bureau programme de TRAFFIC pour l'Afrique centrale, de Transparency International Cameroun, de la Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme (RPDH), des organisations patronales du secteur privé (Unibois et Unicongo), des entreprises forestières (SICOFOR, TAMAN Industries, MOKABI SA), de l'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT), des partenaire au développement (Palladium/FGMC) et des organisations de la société civile.

Au cours de cet atelier, les participants ont fait un état des lieux de la gouvernance forestière. Il a été apprécié les efforts des pouvoirs publics sur la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire sur l'exploitation forestière au Congo. Toutefois, plusieurs faiblesses ont été relevées dans la gouvernance forestière au Congo ; entre autres, les capacités insuffisantes en matière d'application des lois, la publication non effective des textes d'application de la loi 33-2020 du 8 juillet 2020 portant code forestier.

De même, les participants ont, tour à tour, été renseignés sur :

- Les différentes étapes d'accès aux ressources forestières, notamment de l'obtention des titres et/ou autorisations requises pour la transformation et l'exportation du bois.
- Le circuit de contrôle des produits forestiers ligneux à l'exportation. Ce circuit, constitué de trois processus (**de management, de réalisation ou opérationnalisation et de support**) a pour objectif, la transformation du flux entrant afin d'obtenir le flux sortant, composé des produits usinés transformés et semi-transformés pour satisfaire aux besoins des consommateurs.

Cependant, quelques obstacles ont été relevés dans ces processus, à savoir :

- **L'inaccessibilité des agents du Service de Contrôle des Produits Forestiers à l'Exportation (SCPFE) aux scanners des aéroports internationaux de Brazzaville et de Pointe-Noire ainsi qu'au port autonome de Pointe-Noire, constituant ainsi** un handicap important pour la pertinence de l'action du service.
- Les défis de l'action d'Interpol dans le cadre de la lutte contre l'exploitation illégale des ressources forestières au Congo. Interpol a pour mission principale de prévenir et de combattre la criminalité grâce à une coopération renforcée et à l'innovation sur les questions de police et de sécurité. Ainsi, le rôle des acteurs impliqués dans le



processus de la chaîne d'approvisionnement est crucial, s'agissant particulièrement de la mise à disposition de l'information utile à Interpol.

- La faible implication du ministère de la santé et de la population dans la problématique de la gouvernance forestière au Congo. Celui-ci ayant pour rôle, la protection de la santé des travailleurs forestiers par la surveillance de leurs conditions de travail et la prévention des accidents du travail, son implication devrait être renforcée.

Pour enrichir les connaissances des participants, la contribution du secteur privé à la gouvernance forestière au Congo a été témoignée par les présentations des sociétés forestières présentes. Celles-ci ont dit respecter les différentes étapes d'accès à la ressource forestière, bien que certaines d'entre elles réalisent leur exploitation aujourd'hui sur la base des lettres ministérielles, compte tenu de la caducité de leurs conventions.

Quelques cas de pratiques illicites dans la chaîne d'approvisionnement ont été identifiés par la société civile, et portés à la connaissance des participants, en particulier, **le non-respect des procédures d'attribution des titres d'exploitation, l'exploitation avant la délivrance de l'autorisation de coupe ou au-delà de la date d'expiration de cette dernière, etc.**

Ainsi, pour un bon suivi de la chaîne d'approvisionnement du bois et une lutte effective contre les pratiques illicites, les participants ont été instruits sur l'intérêt de mettre en place un code éthique. Ils se sont, ensuite, résolus à travailler sur son contenu.

**Le code éthique est important pour atténuer les risques de corruption, établir la confiance avec les partenaires, protéger la réputation, encourager l'innovation et augmenter l'efficacité.**

Afin de mieux comprendre les notions d'éthique, d'intégrité et de transparence, deux cas pratiques ont été soumis à l'examen des participants. Ceux-ci, par la suite, ont été répartis en deux carrefours pour :

- Identifier les pratiques illicites et les risques de corruption à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement du bois ?
- Faire des propositions de recommandations pour répondre aux défis identifiés.

### **Résultats des travaux en groupes :**

Par étape de la chaîne d'approvisionnement du bois, les pratiques illicites ci-dessous ont été identifiées :



### **S'agissant du processus d'attribution des titres :**

- Non-respect des délais réglementaires d'ouverture de l'appel d'offre ;
- Réception des dossiers incomplets,
- Attribution d'un titre sans appel d'offre
- Prorogation des titres

### **En ce qui concerne l'Exploitation du bois :**

- Comptage fantaisiste des essences préalablement à l'exploitation ;
- Absence de contrôle du comptage par l'administration ou mauvais contrôle ;
- Abattage d'essences non prévues dans l'autorisation annuelle de coupe ;
- Abattage du nombre de pieds supérieur au nombre de pieds autorisés par essence ;
- Abattage d'essences en deçà du Diamètre Minimum d'Exploitation (DME) ou du Diamètre Minimum d'aménagement (DMA)
- Attribution d'un même numéro à plus de deux souches ;
- Défaut de marquage des souches, culées et billes ;
- Fausses déclarations dans les carnets de chantier, feuilles de routes et les états de production ;
- Abandon de bois de valeur marchande ;
- Transport de nuit ;
- Absence de feuille de route ;

### **Sur la Transformation :**

- Fausses déclarations des volumes « entrée » et « sortie » usine

### **Concernant l'Exportation**

- Exportation illicite ou sans autorisation (AVE)

Face à ces défis et aux termes des travaux de l'atelier, les participants ont formulé des recommandations, qui sont, en fait, des pistes de contenu, devant inspirer la mise en place d'un code éthique. En effet, le code éthique à mettre en place devra couvrir les principes relatifs au respect des procédures, des délais, le suivi des opérations, le contrôle, l'évaluation, l'accès à l'information et aux données, la répression.

**Ainsi, les participants recommandent que le code éthique contienne :**

- **Pour le Ministère de l'Économie Forestière :**



Norway's International Climate and Forest Initiative

- Des éléments/mécanismes permettant de respecter les délais réglementaires d'ouverture de l'appel d'offre ;
  - Un cadre prévoyant de rejeter les dossiers incomplets
  - Des clauses permettant d'attribuer les titres uniquement par appel d'offre ;
  - Des clauses contribuant réaliser le contrôle strict du comptage, de l'abattage d'essences prévues dans l'autorisation annuelle de coupe, des marquages des souches, culées et billes et de leur évacuation ;
  - Des dispositions concourant à mettre en place et vulgariser les procédures de traçabilité ;
  - Des mesures favorisant le renforcement du contrôle du premier niveau ;
  - Des mesures de contrôle dans les entrepôts et unités de transformation non intégrées ;
  - Des éléments permettant de rendre accessible le site de Congo terminal aux agents du SCPFE ;
  - Des mesures donnant lieu à l'Authentification du dossier d'export par le SCPFE avant la délivrance du Bordereau électronique de suivi de chargement (BESC)
  - Des éléments pour Renforcer la Transparence des contrats forestiers
- 
- Des mesures donnant matière à l'approvisionnement des marchés publics en bois légal
  - Des mesures garantissant la transparence des propriétaires réels des entreprises forestières en se soumettant aux exigences de l'Initiative de Transparence dans les Industries Extractives (ITIE).
- Au secteur Privé forestier :
- Intégrer dans le code les principes du Consentement Libre Informé et Préalable (CLIP) ;
  - D'inclure les dispositions de la norme ITIE sur La divulgation des identités de leurs propriétaires réels ;
  - Des mesures permettant le comptage systématique des essences préalablement à l'exploitation ;
  - De garantir dans le principe et la pratique l'Evacuation de tout le bois de valeur marchande abattu et signaler dans les carnets de chantier
- Société civile
- D'assurer dans le code éthique des Clauses permettant à ce groupe d'acteurs de s'investir dans l'observation indépendante des forêts pour contribuer efficacement à la gouvernance forestière ;
  - Mener un plaidoyer pour la mise en place d'un groupe de travail multi-acteurs pour l'élaboration d'un code éthique dans la chaîne d'approvisionnement du bois.



Fait à Brazzaville, le 26 août 2025

Les participants